

AVIS AU PUBLIC

Approbation de la modification simplifiée n°1 du SCoT du Léon

Par délibération du 8 septembre 2023, le comité syndical du PETR du Pays de Morlaix a tiré le bilan de la mise à disposition du public et approuvé la modification simplifiée n°1 du schéma de cohérence territorial (SCoT) du Léon.

Ladite délibération sera affichée pendant un mois minimum au siège du PETR du Pays de Morlaix, au siège de Haut-Léon Communauté, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et dans les mairies des communes concernées, conformément à l'article R143-15 du code de l'urbanisme.

Le dossier est consultable au siège du Pays de Morlaix, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier est également consultable sur internet : sur le Géoportail de l'urbanisme et sur le site internet du Pays de Morlaix (<https://www.paysdemorlaix.com/missions/le-scot/>)